

Les écoles ont l'obligation de mettre en place des moyens concrets pour que les personnes victimes ou témoins de situations de violence ou d'intimidation puissent rapidement les dénoncer. L'équipe de l'école Saint-Philippe désire que ses élèves et son personnel puissent évoluer dans un milieu sain et sécuritaire. C'est pourquoi nous mettons à la disposition de tous, un moyen rapide pour ces situations.

Moyen direct de signalement
Situation de violence ou d'intimidation

À Saint-Philippe

Dénonçons

la violence- l'intimidation

Soyons bienveillants



Guide à l'intention des parents et des élèves 2024-2025

Inspiré du programme
« Pleins feux sur l'intimidation »

Plan d'action pour la prévention de la violence et l'intimidation

Depuis le 1^{er} novembre 2012, la loi sur l'instruction publique adopte le projet de Loi 56, loi visant à prévenir la violence et l'intimidation à l'école. L'école doit donc se doter d'un plan d'action allant dans cette orientation. Sa conception s'inscrit en continuité avec le projet éducatif et les valeurs de l'école, soit le respect, la responsabilité et l'engagement. Ce plan est approuvé annuellement par le conseil d'établissement de l'école.

Parlons tous le même langage afin de bien nous comprendre Différence entre intimidation, violence et conflit :

L'intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste volontaire ou non qui se répète. Exprimé directement ou indirectement, dans un contexte où il y a inégalité de force entre les personnes concernées entraîne un sentiment de peur chez la victime.

Acte de violence : Tout acte de force que ce soit verbal, physique, psychologique ou de rejet social, fait de façon intentionnelle contre une personne et qui a pour effet d'attaquer l'intégrité et/ou le bien-être physique ou psychologique et engendre de la peur ou de la détresse.

Conflit : Désaccord ou mésentente qui survient entre deux ou plusieurs personnes. Ils sont nécessaires et normaux pour apprendre à interagir avec les autres : ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la médiation ou la négociation. Un conflit peut parfois entraîner des gestes de violence, sans pour autant être considéré comme de l'intimidation.

Qualités de coeur

La **bienveillance** vise le bien-être et le bonheur des autres. Une personne bienveillante cherche donc à rendre les autres heureux. Par ses actions au quotidien, elle est prévenante et attentive.

Être **emphatique**, c'est être sensible aux autres en étant capable de reconnaître les sentiments qu'ils vivent. C'est voir leur peine, reconnaître leur vulnérabilité sans nous même vivre ces mêmes sentiments.

La **bienveillance** et l'**empathie** sont les principales qualités des témoins des situations de violence et d'intimidation. Avec du courage, ils sont capables de dénoncer ces situations et ainsi briser le cycle de la violence.

Les formes de violence

Verbale : Crier, insulter, tenir des propos dégradants, etc.

Psychologique : Rejeter sur l'autre la responsabilité de ses propres gestes, humilier, rabaisser, niaiser ou isoler l'autre. Faire des menaces, imposer à l'autre personne son point de vue et/ou ses goûts, valeurs, désirs, etc.

Physique : Gifler, frapper, pousser, bousculer, secouer, donner des coups de pied, donner des coups de poing, etc.

Rejet social : Rejeter, éviter, ignorer une personne volontairement ou inciter les autres à rejeter cette même personne. (Inventer des dires sur une personne pour l'isoler d'un cercle d'ami)

Il faut briser le silence pour que cesse l'intimidation!

Qu'est-ce que l'intimidation?

Rapport de forces inégales entre deux personnes où l'individu dominant fait subir à un autre individu, soit de la violence verbale, physique, sociale (rejet) ou du taxage. Les comportements violents sont répétitifs et établissent un climat de peur bouleversant ainsi la personne intimidée.

Qu'est-ce que l'affirmation de soi?

Agir en s'affirmant signifie de dire à une personne directement, respectueusement, et clairement ce que vous voulez.

Les 7 étapes de l'affirmation de soi :

1. Se tenir droit avec un air confiant
2. Regarder la personne dans les yeux
3. Prendre une voix claire et forte
4. Penser « Je peux y arriver »
5. Appeler la personne par son nom
6. Nommer le comportement qui déplaît
7. Dire à la personne ce que tu veux qu'elle arrête de faire.

La meilleure façon d'y arriver, c'est de se pratiquer !

Référence: *L'intimidation*
par WilliamVoors

Quand l'affirmation ne suffit plus...

Parfois, quand l'affirmation de soi ne suffit plus et qu'on ne peut régler la situation soi-même, il faut **DÉNONCER** les comportements d'intimidation à un adulte de confiance. Cette personne fera le suivi auprès de la direction de l'école, si c'est en lien avec le milieu scolaire ou avec un autre intervenant pour soutenir l'enfant et les parents à la maison (centre local des services sociaux, policiers).

Par exemple :

- quand il y a une menace de violence physique
- quand il y a une menace de violence verbale
- quand il y a de l'exclusion et du rejet
- quand votre enfant ne se sent pas en sécurité

Le parent a la responsabilité de faire cette démarche avec son enfant auprès de l'école. L'école a, par la suite, la responsabilité de mettre en place des mesures pour que cessent les comportements d'intimidation dénoncés par l'enfant. Les adultes qui reçoivent les confidences d'un jeune ont la responsabilité de l'aider et de ne pas prendre à la légère cette dénonciation.

Document réalisé par :

Annie-Claude Mailloux
Stagiaire en psychoéducation,

Amélie Nolet, TES

Louis-Michel Côté
Psychoéducateur

École Saint-Philippe

Moyen direct et rapide de signalement d'une situation de violence ou d'intimidation

Toutes situations de violence ou d'intimidation doit être signalée à la direction de l'école afin que nous puissions intervenir rapidement auprès des acteurs concernés.

Veillez suivre le lien suivant afin de procéder à la dénonciation d'une situation. La direction responsable vous contactera dès la réception de votre message afin d'établir le suivi à donner. Cliquez ici pour faire votre : [Dénonciation](#)